

ASSOCIATION MUTUELLE D'ACTION  
SANITAIRE ET SOCIALE AGRICOLE DU GERS

PROJET ASSOCIATIF  
2023 - 2028





---

## TABLE DES MATIERES

---

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>3</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>L'HISTOIRE DE L'A.M.A.S.S.A.G. ....</b>	<b>6</b>
<b>QUELQUES DATES IMPORTANTES : .....</b>	<b>7</b>
<b>LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES GERES PAR L'AMASSAG.....</b>	<b>8</b>
<b>LE COMPLEXE DE PAGES : SITE DE BEAUMARCHES .....</b>	<b>8</b>
<b>L'IMPRO DE PAULHAC : SITE DE PAULHAC .....</b>	<b>8</b>
<b>LES INSTANCES DE DECISION .....</b>	<b>9</b>
<b>L'ORGANIGRAMME DE L'AMASSAG.....</b>	<b>10</b>
<b>LES VALEURS.....</b>	<b>11</b>
<b>LA LAÏCITE : .....</b>	<b>11</b>
<b>L'HUMANISME : .....</b>	<b>12</b>
<b>LA CITOYENNETE : .....</b>	<b>12</b>
<b>L'INCLUSION : .....</b>	<b>13</b>
<b>LES PRINCIPES D' ACTIONS .....</b>	<b>14</b>
<b>LE FAIT ASSOCIATIF.....</b>	<b>16</b>
<b>LES MISSIONS .....</b>	<b>17</b>
<b>PUBLICS ACCUEILLIS : .....</b>	<b>17</b>
<b>LES REPONSES : .....</b>	<b>17</b>
<b>LE TERRITOIRE D'INTERVENTION : .....</b>	<b>18</b>
<b>ÉVALUATION DES MISSIONS : .....</b>	<b>19</b>
<b>LES SALARIES DE L'AMASSAG : .....</b>	<b>20</b>
<b>ENJEUX ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>21</b>
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS (RSO) .....</b>	<b>21</b>
<b>DEVELOPPEMENT &amp; INNOVATION : .....</b>	<b>22</b>
<b>VALORISER NOTRE ACTION.....</b>	<b>23</b>



---

## Préambule

---

Le Projet Associatif a pour objet de présenter l'**histoire** et les **valeurs fondatrices** de l'A.M.A.S.S.A.G. (Association Mutuelle d'Action Sanitaire et Sociale Agricole du Gers).

Il donne du sens à l'action en établissant la **ligne directrice** de la politique de l'A.M.A.S.S.A.G. et des établissements qu'elle gère.

Le Projet Associatif est un outil de communication interne et externe destiné à **faire connaître et partager les valeurs, les missions et les principes d'action** de l'Association.

Le Projet Associatif est aussi un outil de communication permettant de **sensibiliser l'opinion publique** aux besoins des personnes accompagnées notamment en matière **d'inclusion scolaire, professionnelle et sociale**.



Il constitue un **document de référence** pour les professionnels des établissements et services, pour les personnes accompagnées, leurs familles ou représentants légaux. Il est garant de la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées, de leur expression et de la cohérence des accompagnements proposés.

Enfin, le Projet Associatif trouve sa déclinaison dans les **Projets des Etablissements et des Services** qui tout en préservant leurs originalités et spécificités portent ses valeurs et définissent leurs fonctionnements en cohérence avec la gouvernance associative.

---

## *L'histoire de l'A.M.A.S.S.A.G.*

---

Créée en 1959, l'Association Mutuelle d'Action Sanitaire et Sociale Agricole du Gers (A.M.A.S.S.A.G.) exerce une mission d'accueil, de soins, d'apprentissages et d'insertion en faveur d'une population en difficulté personnelle, sociale, scolaire, économique et/ou professionnelle.

L'AMASSAG s'est constituée le 28 novembre 1959 sous la forme d'une association déclarée, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Elle est l'émanation de deux organismes, à l'époque la Mutualité Sociale Agricole du Gers et les Assurances Mutuelles Agricoles, aujourd'hui la Mutualité Sociale Agricole Midi Pyrénées Sud et Groupama d'Oc.



## Quelques dates importantes :



1960

Création de la Maison d'Enfants de Pagès située à Beaumarchés, devenant assez rapidement Institut Médico Pédagogique.

Création de l'Institut Médico Professionnel de Pauilhac, situé à Pauilhac.

1974



1985

Ouverture service insertion (appartements) à Auch.

Création de l'ESAT et Foyer d'Hébergement de Pagès à Beaumarchés.

2010



2020

Création du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) à Beaumarchés.

Création des SESSAD (Services de Soins et d'Accompagnement à Domicile) : polyvalent et professionnel.

Création de l'EMAS 32 (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation).

2021



*Au total la capacité d'accueil de l'AMASSAQ s'élève à 139 places installées.  
L'Association emploie près de 80 salariés.*

---

## *Les Etablissements et Services gérés par l'AMASSAG*

---

### Le COMPLEXE de PAGES : Site de Beaumarchès



### L'IMPRO de PAULHAC : Site de Paulhac





---

## *Les Instances de décision*

---

En vertu de ses statuts, l'A.M.A.S.S.A.G. fonctionne sur la base d'un organigramme et au rythme des réunions des diverses instances qui la composent.

L'instance décisionnelle de l'A.M.A.S.S.A.G. est son Assemblée Générale, qui, composée de 24 membres (12 membres, élus de la MSA et 12 membres, élus de Groupama), se réunit une fois par an.

L'Assemblée Générale élit un Conseil d'Administration de 10 membres (5 membres, élus de la MSA et 5 membres, élus de Groupama).

Le conseil d'administration se réunit 3 fois par an. Le directeur général et les directeurs d'établissement assistent à titre consultatif à ces réunions. Le Conseil d'Administration met en œuvre des décisions de

l'Assemblée Générale. Il délègue certaines de ses tâches au Directeur Général, notamment en matière de gestion budgétaire et de représentation auprès des financeurs que sont l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Gers.

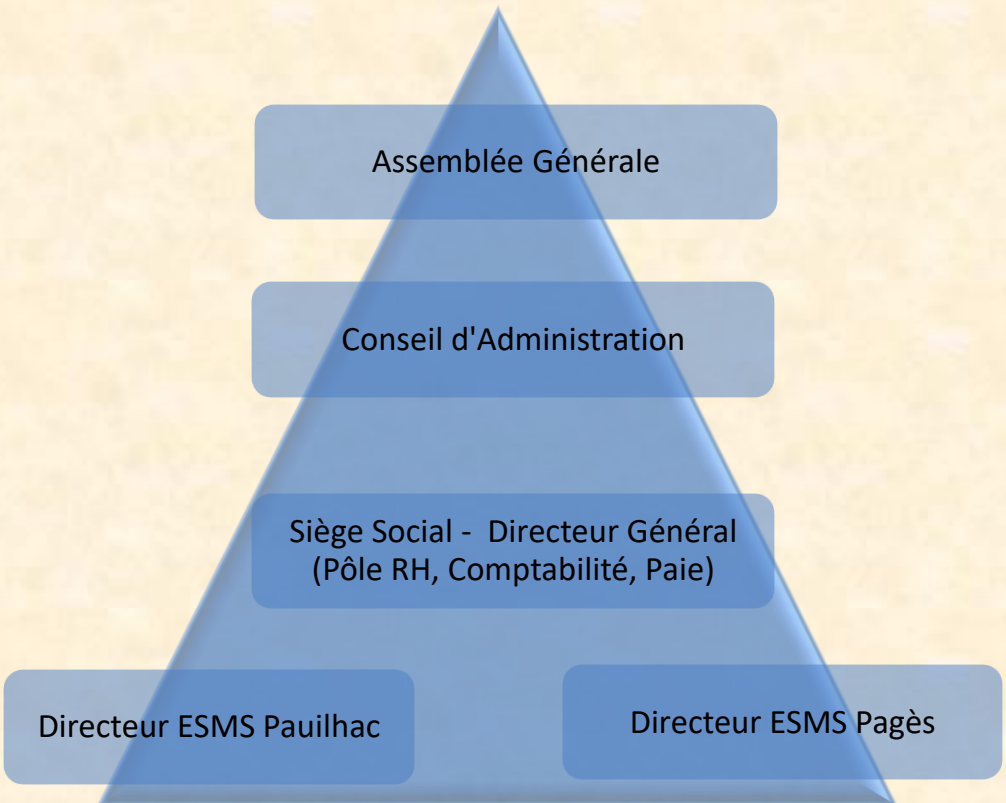
Le Conseil d'Administration nomme un Bureau composé du Président du Conseil d'Administration, de ses deux vice-présidents ainsi que d'un secrétaire général, d'un secrétaire et d'un trésorier. Ce Bureau constitue en principe l'instance exécutoire et représentative du Conseil d'Administration.

Enfin, le siège de l'A.M.A.S.S.A.G. situé à AUCH, constitue un pôle de ressources humaines et matérielles (comptabilité, paie, RH).

---

## *L'organigramme de l'AMASSAG*

---



---

## Les valeurs

---

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Internationale des droits de l'enfant, la charte européenne de la personne handicapée, les lois françaises et notamment la loi n°2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les chartes des droits des personnes accueillies en établissement, les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé, inspirent les accompagnements proposés par l'AMASSAG.

Les valeurs de laïcité, d'humanisme, de citoyenneté et d'inclusion fondent ces actions.

### La laïcité :

Est garante de la liberté de conscience, de la liberté d'opinion et de croyances (religieuses et/ou philosophiques). Elle incite au respect des autres et de soi-même et favorise la tolérance mutuelle. Elle contribue à construire une société plus inclusive, elle est le socle du vivre-ensemble.

L'AMASSAG applique la non-discrimination. Elle lutte contre les exclusions fondées sur le genre, la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap...



## L'humanisme :



L'AMASSAG considère l'être humain comme une personne bonne, compétente, capable d'évoluer si on lui donne les moyens nécessaires : éducation, enseignements, soins , etc.

L'Association fait la promotion des comportements respectueux, solidaires et bienveillants. Elle accompagne des publics fragiles, différents en favorisant l'expression de leurs désirs, de leurs souhaits. Elle lutte contre toutes formes de discriminations ou de maltraitements.

## La citoyenneté :

Pour l'AMASSAG, l'exercice de la citoyenneté est un droit fondamental. Il permet à la personne accompagnée de trouver sa place dans la cité, d'apprendre ou de réapprendre à vivre et habiter, en exerçant ses droits et en assumant ses devoirs de citoyen. C'est ainsi que l'AMASSAG favorise au quotidien l'expression des personnes accompagnées : élection des Représentants, participation aux réunions de fonctionnement, à l'écriture des règlements, au Conseil de la Vie Sociale, boîtes à questions, enquêtes de satisfaction, etc.



### L'inclusion :

L'action de l'AMASSAG est résolument tournée vers l'inclusion. Ces dernières années l'association a créé plusieurs services dédiés à cet objectif : SAVS, SESSAD, Externat, Accueil de jour (projet d'extension non importante), colocations, etc. Les accompagnements spécialisés sont dispensés au plus près des lieux de vie de scolarité, d'apprentissages professionnels, de loisirs et de soins des personnes accompagnées. L'accès à la culture, au sport, au numérique constitue un axe de travail important. S'agissant des formations professionnelles

qualifiantes de niveau 3, elles s'appuient sur la réalisation de nombreuses expériences en milieu ordinaire. Celles-ci sont des supports remarquables en matière d'inclusion, elles permettent aux personnes accompagnées d'appréhender progressivement les contraintes liées au monde du travail, de prendre confiance en elles et de restaurer leur estime.

Dans de nombreux domaines, l'AMASSAG favorise la mise en place de partenariats inclusifs : écoles, collèges, entreprises, auto-écoles, associations culturelles et sportives.



---

## *Les Principes d'Actions*

---

Les principes d'actions illustrent de manière opérationnelle les valeurs du projet associatif de l'AMASSAG. Ils peuvent bien sûr évoluer au gré des connaissances, des pratiques, des expérimentations et des changements sociétaux.

L'AMASSAG participe à la **vie de la cité**. Elle adopte une attitude d'ouverture, d'échange et de coopération, de questionnement et de recherche dans ses liens.

Elle attache de l'importance à **l'accueil**, à la **convivialité** et à **l'individualisation** de l'accompagnement.

L'AMASSAG met en œuvre une **gouvernance partagée** qui assure la cohérence et la cohésion entre les membres de l'association, les directeurs et les personnels salariés. L'Association s'efforce de construire une organisation en adéquation avec ses valeurs et ses principes.

Cette conception implique une grande exigence dans le respect des droits des personnes accueillies et de leur **participation** active aux décisions qui les concernent.

Cette action de l'AMASSAG s'inscrit dans une triple démarche : une démarche éthique, une démarche de projet et une démarche institutionnelle.

**La démarche éthique** vise à rechercher avec la personne accompagnée le choix le plus adapté en faveur de son épanouissement.

Elle se décline de la façon suivante :

- Une éthique de **conviction**, fondée sur les valeurs d'humanisme, de laïcité, d'inclusion et de citoyenneté.
- Une éthique de **discussion**, reconnaissant sa liberté de pensée et de conscience, le respect de son expression libre.
- Une éthique de **responsabilité** où l'engagement individuel et collectif permet la cohérence entre les écrits, les paroles, les attitudes et les actes.
- Une éthique du **prendre soin** bienveillante et tolérante.

**Une démarche de projet** qui repose sur une élaboration complémentaire et ajustée entre les différentes composantes associatives. Cette démarche s'inscrit dans les valeurs et les principes du projet associatif ; elle encourage les initiatives et la créativité de chacun. Elle vise à renforcer les modes d'expression et de participation, formels et informels, des personnes accueillies et des professionnels.

**Une démarche institutionnelle** qui repose sur la conviction que l'institution doit impérativement s'ouvrir sur son environnement extérieur tout en offrant un cadre sûr, structuré et prévenant. Les personnes accueillies sont parties prenantes de ce cadre ; leur expérience doit y être reconnue et leur satisfaction régulièrement mesurée.

---

## *Le fait associatif*

---

Après plus de soixante années d'existence, l'AMASSAG poursuit son action médico-sociale. Ses membres sont profondément attachés au statut associatif, non lucratif, résultat d'un contrat entre des personnes de la société civile qui s'engagent et mettent en commun des idées et des moyens au service d'autres personnes en situation de handicap.

L'AMASSAG contribue à **l'élaboration des politiques publiques** et prend sa place dans les transformations sociétales. Elle démontre ainsi son engagement et son militantisme pour la défense des personnes accueillies.

Elle le fait dans le cadre d'une **relation contractuelle** avec les instances publiques : Agence Régionale de Santé, Conseil départemental du Gers, Direction

régionale de l'économie, de l'emploi et du travail, Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle assure le renouvellement de ses membres pour maintenir sa capacité d'intervention.

L'AMASSAG est membre de plusieurs **fédérations et réseaux**. Elle est partie prenante de plusieurs coopérations et organismes inter associatifs.

L'AMASSAG a la conviction qu'elle ne peut pas agir seule, elle recherche systématiquement à construire son action en lien avec les partenaires, à favoriser la **coopération** et reconnaître les **complémentarités**. Elle vise la mutualisation des moyens, des compétences et le décloisonnement afin de favoriser l'adaptation des réponses.



---

## Les missions

---

### Publics accueillis :



L'association est agréée pour accueillir des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap après qu'ils aient été notifiés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Pour ce faire, dans le respect des lois de la République et conformément aux valeurs qui fondent son existence, l'AMASSAG développe une action médico-sociale auprès de ses publics fragiles, présentant des troubles cognitifs, relationnels, instrumentaux et psychiques.

Les missions relèvent d'actions éducatives, d'apprentissages scolaires, de formations professionnelles qualifiantes, de soins et d'inclusion pour les enfants et adolescents accueillis, d'accompagnement social et professionnel ainsi que de soins spécialisés pour les personnes accompagnées.

### Les réponses :

L'AMASSAG est attentive à l'évolution des besoins. Elle essaie d'adapter et d'individualiser ses réponses notamment aux périodes de la vie qui accentuent les fragilités des publics accueillis (passage à la majorité, vieillissement, traumatismes...). L'AMASSAG milite pour des accompagnements sur-mesure, individualisés.

Accueillant des personnes dont la problématique est complexe, elle a pour ambition de considérer les personnes accompagnées dans leur globalité en développant un travail transversal, interne et externe, visant à fluidifier et garantir la continuité des parcours.



## Le territoire d'intervention :

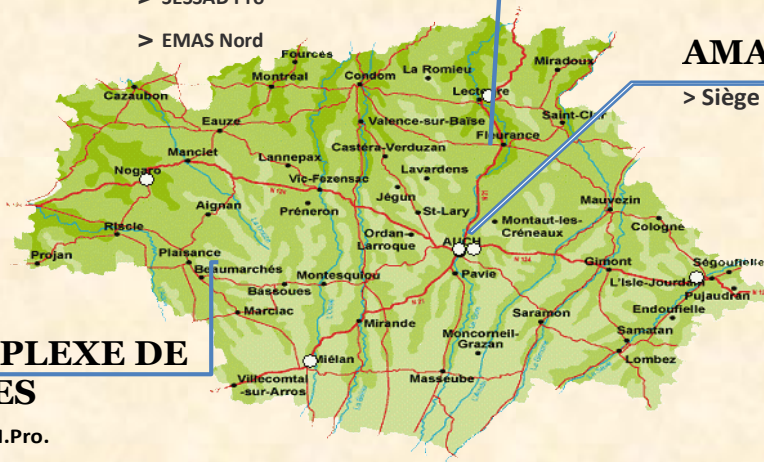
L'AMASSAG déploie ses missions essentiellement sur le département du Gers.

### PAUILHAC

- > I.M.Pro
- > SESSAD Pro
- > EMAS Nord

### AMASSAG

- > Siège Social



### COMPLEXE DE PAGES

- > I.M.Pro.
- > E.S.A.T.
- > Foyer d'hébergement "Tempat"
- > Foyer d'hébergement "la villa"
- > S.A.V.S.
- > S.E.S.S.A.D et S.E.S.S.A.D pro
- > EMAS Sud

## Évaluation des missions :

L'AMASSAG, obéit aux obligations évaluatives fixées par la réglementation. Elle s'inscrit dans le dispositif d'évaluation (auto évaluations et évaluations) des ESMS qu'elle gère.



Elle respecte les calendriers et veille à remonter tous ces bilans aux autorités (ARS et CD) ainsi qu'aux instances internes que sont le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Lors de ces travaux, elle facilite la participation des personnes accompagnées, des familles ou représentants légaux, des salariés et des partenaires.

Elle favorise le déploiement d'enquêtes de satisfaction et participe activement (présence du Président et du Directeur Général) aux réunions du Conseil de la Vie Sociale de tous ses ESMS.

Elle stimule et suit régulièrement les avancées des différents plans d'amélioration de la qualité.

## Les salariés de l'AMASSAG :

Etre salarié à l'AMASSAG, c'est être à la fois un professionnel qui assure une mission en direction des personnes en difficultés et/ou en situation de handicap, et un acteur de transformation sociale. Au sein d'une équipe, il contribue à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs de l'AMASSAG et de ses projets.

L'AMASSAG se veut clairement engagée avec ses salariés, en appui de leur travail et de leurs pratiques créatives, au service des personnes accompagnées.

Afin de réunir les conditions d'exercice des professionnels, l'AMASSAG s'engage à :

**Favoriser le dialogue social :** l'AMASSAG tient à maintenir les conditions d'un dialogue social de proximité et de qualité. Ces conditions supposent le respect, l'écoute mutuelle et la confiance.

**Favoriser les conditions de qualité de vie au travail :** l'AMASSAG veille à maintenir une adéquation entre moyens et objectifs, en garantissant des espaces de réflexion et d'élaboration, en donnant aux professionnels les outils nécessaires à leur mission.

**Accompagner les parcours professionnels** en soutenant la qualification des équipes, en encourageant la formation continue, la mobilité interne et externe, en participant à la formation des futurs professionnels.

---

## *Enjeux et perspectives*

---

### **Développement durable et responsabilité sociale des organisations (RSO)**

L'AMASSAG entend renforcer progressivement dans la démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) qui comprend des préoccupations sociales, environnementales et économiques.



#### **Les objectifs concernent :**

- L'éthique et la déontologie,
- La gouvernance démocratique,
- La diversité au sein de l'association,
- Le lien avec les personnes accompagnées,
- La politique salariale et l'exemplarité sociale,
- Le développement durable environnemental,
- La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'association.

## Développement & innovation :

L'AMASSAG entend poursuivre son développement afin de répondre aux besoins qui s'expriment sur son territoire.

Plusieurs projets sont à l'étude :

- Accueil de jour pour adultes,
- Appartements inclusifs et partagés,
- Renforcement de la dimension inclusive dans le cadre du plan de transformation des ESAT,
- Augmentation de la capacité d'accueil en ESAT,
- Transformation de places d'hébergement en place d'accueil de jour au pôle adolescent,
- Création de nouvelles UEE avec accompagnement éducatif,
- Création d'une deuxième EMAS,
- Communauté 360...

---

## *Valoriser notre action*

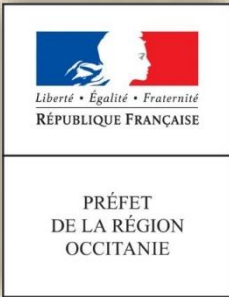
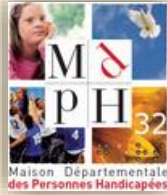
---

Depuis 1960, l'AMASSAG développe une expérience, une expertise dans l'accompagnement de personnes en difficulté. Elle souhaite valoriser son action auprès des autorités et des partenaires. L'objectif est de s'appuyer sur ces relais pour accompagner son développement en vue d'améliorer les moyens, les réponses qu'elle propose aux personnes accompagnées. A cette fin, elle se doit de diversifier ses outils de communication (plans médias, portes ouvertes, site internet, réseaux sociaux...).

Par ailleurs, l'Association entend renforcer sa participation active dans les lieux d'échanges, les concertations stratégiques et toujours développer et diversifier son réseau local.

Approuvé lors du Conseil d'Administration du 16 mai 2023

## Nos partenaires



## NOS COORDONNEES

 ASSOCIATION MUTUELLE D'ACTION SANITAIRE  
ET SOCIALE AGRICOLE DU GERS

21 avenue de la Marne – 32000 AUCH

 05.62.59.04.81

 [direction-amassag@orange.fr](mailto:direction-amassag@orange.fr)